

# AVIS AUX AFFOUAGISTES

Les personnes intéressées par une portion d'affouage 2025-2026  
doivent s'inscrire en mairie

**Du 11 au 19 Décembre 2025**  
**Et du 5 au 9 janvier 2026**  
**DERNIER DELAI**

*(aux heures d'ouverture de la mairie)*

**Prix : 90 euros la portion**

L'inscription des affouagistes se fait en mairie, à raison d'une seule portion par foyer.

Le bénéficiaire de l'affouage est l'occupant du logement au 1<sup>er</sup> juillet 2025 en résidence principale.

La portion est à régler par le demandeur lors de l'inscription. Le paiement sera effectué en espèces, par carte bancaire ou par chèque, (à l'ordre du Régisseur de Recettes) accompagné d'une attestation d'assurance **Responsabilité Civile pour l'année 2026.**

Passé cette date, **plus aucun règlement ne sera accepté** et les affouagistes seront considérés comme renonçant à leur portion pour cette année.

**Suite à diverses réclamations, il est rappelé que l'affouage doit rester la propriété des habitants de la commune.**

\*\*\*\*\*

Le mode et les dates d'exploitation de l'affouage feront l'objet d'un affichage aux panneaux et seront consultables sur le site internet de la commune :  
[www.noidans-le-ferroux.fr](http://www.noidans-le-ferroux.fr)